



www.snat.info

Tatoueurs
& pros du tatouage

ADHÉRER au SNAT

Un soutien réciproque !

Le SNAT défend les intérêts des tatoueurs et du tatouage français depuis 2003, et donc tes propres intérêts.

*Faire admettre officiellement le tatouage en tant qu'art – et obtenir entre autres une TVA appropriée – ne représente qu'un aspect fondamental et symbolique des **multiples actions à mener** :*

Comptant plus de 1500 membres pour des milliers de professionnels en exercice, le SNAT a évité à tous, adhérents et non adhérents, de véritables désastres dont beaucoup de tatoueurs n'ont pas véritablement conscience ou même connaissance, dans nos studios et jusqu'à l'existence de nos concurrences de tatouage.

Le monde du tatouage évolue inexorablement : Réglementation sanitaire, obligations administratives, normalisation des produits, contrôles, etc. S'il n'est pas question de l'empêcher, on peut y participer et faire en sorte que chacun de nous travaille dans les meilleures conditions tout en garantissant une sécurité sanitaire exemplaire aux personnes qui nous confient leur peau.

On s'est tous plus ou moins fait tout seul, avec ou sans les conseils d'un pro ou le bénéfice d'un apprentissage.

L'indépendance est un trait commun à tous les tatoueurs : *En se regroupant, ils forment une corporation solide et crédible.*

**Si tu as des devoirs,
tu as aussi des droits.**

En 2005, à seulement 200 personnes, nous avons pu manifester pour être entendus ; En 2010, avec plus de 500 membres, nous sommes devenus un interlocuteur sérieux des pouvoirs publics ; Aujourd'hui que nous sommes plus de 1500, forts de notre expérience, notre syndicat peut se prévaloir de la représentativité d'une profession. Chacune de nos requêtes est désormais prise en compte.

Les actions du SNAT inspirent des projets similaires dans plusieurs pays d'Europe, désireux de générer un mouvement aussi solidaire et pourquoi pas européen...

Tatoueur ou professionnel du tatouage,
J'adhère pour :

- Valoriser la création artistique,
- Défendre ma profession et son avenir,
- Être informé des événements de la profession,
- Obtenir des documents utiles et des réponses juridiques,
- Permettre au syndicat de représenter la pratique auprès des pouvoirs publics, des administrations, des médias ou autres.

Pour en savoir plus et faire une demande d'adhésion professionnelle :

www.snat.info

L'adhésion professionnelle au SNAT

1° une 1ère cotisation de 100 euros (droits d'inscription) ;

2° une cotisation annuelle de 25 euros à compter de la 2de année d'inscription.